

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical du 17 mars 2021

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1050	20	13	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 17 mars 2021 à 14 h à SAINT-LO**, au Conseil départemental, en présentiel et visio-conférence, sur convocation du 9 mars 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Jean LEPETIT

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

En présentiel

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL

M. Jean-Paul FORTIN, canton la Hague

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville, 1^{ère} Vice-Présidente

M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

M. Jean MORIN, canton Créances

En visioconférence

M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville

M. Gilles LELONG, canton Tourlaville

Délégués des EPCI titulaires et suppléante

En présentiel

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

En visioconférence

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin

Mme Céline LAUTOUR, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Vote du budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 17 mars 2021 et les tableaux financiers présentés ;

Après en avoir délibéré,

Le comité, à l'unanimité des membres participants, vote le budget primitif 2021 du SMEL qui découle du débat d'orientation budgétaire soumis lors de la réunion du 26 janvier 2021, et s'élève à :

- en section d'investissement	194 410,02 €
- en section de fonctionnement	1 508 907,59 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2020	BP 2021
Déficit de fonctionnement reporté	- €	12 201,32 €
011 - Charges à caractère général	192 620,00 €	281 523,00 €
012 - Charges de personnel	831 200,00 €	831 200,00 €
65 - Charges de gestion courantes	245 000,00 €	296 098,36 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	10 474,51 €
022 - Dépenses imprévues	1 423,61 €	29,98 €
042 - Dotation aux amortissements	77 078,01 €	77 380,42 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 347 321,62 €	1 508 907,59 €

RECETTES	BUDGET 2020	BP 2021
Excédent de fonctionnement reporté	20 210,09 €	- €
Participations statutaires	300 000,00 €	320 000,00 €
Département de la Manche	220 000,00 €	220 000,00 €
Département du Calvados		20 000,00 €
EPCI	80 000,00 €	80 000,00 €
Participations aux projets	965 548,53 €	1 138 107,59 €
Département de la Manche	375 000,00 €	625 000,00 €
Fonds européens et contrepartie nationale	380 983,62 €	376 729,89 €
Région Normandie	69 907,41 €	43 616,00 €
Autres organismes (IFREMER, AESN, CRC...)	139 657,50 €	92 761,70 €
Autres prestations (Drone, Oursins, Labéo...)	45 063,00 €	40 000,00 €
autres produits (remboursement rémunérations, tickets resto...)	16 500,00 €	10 800,00 €
Totale des recettes de fonctionnement	1 347 321,62 €	1 508 907,59 €

LES RECETTES proviennent :

- de la participation statutaire des membres : **320 000 euros**
 - Département de la Manche : 220 000 euros
 - Département du Calvados : 20 000 euros
 - EPCI : 80 000 euros
- du financement du Département de la Manche pour la réalisation de l'ensemble des actions menées : **375 000 euros**

- des financements européens et contreparties nationales : **376 729,89 euros**
 - 308 401,67 euros pour le solde des projets SNOTRA, ESHANO, COMOR et OPEN qui ont pris fin en 2019 ;
 - 68 328,22 euros pour les premiers acomptes des projets MECANOR, REHAB et INDIGO ;

Les recettes pour les projets GEDUBOUQ, OURMEL, PACHA et FIRENOR et SNOTRA 2 prévues aux orientations budgétaires sont repoussées en 2022 en raison des délais d'instruction qui ne laissent pas entrevoir de versements avant l'année prochaine.

 - des financements de la Région Normandie : **43 616 euros** pour les programmes SNOTRA, MICROPLAST, RANNIGED et FIRENOR.
- des financements des autres partenaires (AESN, IFREMER...) : **92 761,70 euros**.
 - des prestations au bénéfice de tiers : **40 000 euros**
 - autres : **10 800 euros**

Enfin, une subvention exceptionnelle du Département de la Manche de **250 000 euros** va être sollicitée pour le fonctionnement du SMEL afin de pallier les problèmes de trésorerie récurrents liés aux décalages d'encaissement des subventions européennes.

LES DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 496 706,27 euros auxquels s'ajoute le déficit de fonctionnement reporté de **12 201,32 euros** découlant du compte administratif 2020.

Les dépenses sont les suivantes :

- les dépenses de personnel pour un montant **831 200 euros** dont 96 000 euros pour le remboursement du Département de la Manche pour la mise à disposition partielle d'agents ;
- une enveloppe de **157 142 euros** afin d'assurer le fonctionnement du SMEL (électricité, carburant, fournitures...) ;
- les prestations réalisées pour la réalisation des différents projets pour un montant de **124 381 euros**.

Par rapport aux orientations budgétaires, les dépenses sont augmentées de 9 000 euros pour la réalisation de prestations dans le cadre du projet ECO2 (Diagnostic technico-économique des productions ostréicoles et mytilicoles normandes) qui vous est proposé dans un autre rapport.

La création d'une autorisation d'engagement (AE) de 150 000 euros pour la réalisation de prestations dans le cadre du projet FIRENOR. Les crédits de paiement (CP) sont répartis de la manière suivante :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	CP 2021	CP 2022	PC 2023
AE-2021 – Projet FIRENOR	150 000 €	30 000 €	80 000 €	40 000 €

Pour mémoire, ce projet est subventionné à hauteur de 80 % : 40 % par les fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et 40 % par la Région Normandie.

L'enveloppe des prestations comprend également l'autorisation d'engagement pour le projet GEDUBOUQ. La répartition des crédits de paiement est la suivante :

Libellé de l'AE	Montant de l'AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AE-2020 Projet FEAMP GEDUBOUCQ	81 300 €	20 325 €	20 325 €	20 325 €	20 325 €

- les reversements de participations aux partenaires pour un montant de **296 098,36 euros**
- des charges exceptionnelles pour un montant de **10 474,51 euros** afin d'annuler partiellement un titre pour un trop perçu reçu de la Région Normandie dans le cadre du CENOPAC ;
- les dotations aux amortissements d'un montant de **77 380,42 euros**.

Afin d'équilibrer le budget, les dépenses imprévues sont portées à **29,98 euros**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	BUDGET 2020	BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	3 541,12 €
21 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €	108 801,99 €
23 - Immobilisations en cours	72 024,45 €	82 066,91 €
Total des dépenses d'investissement	175 024,45 €	194 410,02 €

RECETTES	BUDGET 2020	BP 2021
001 - Solde d'exécution reporté	97 946,44 €	87 029,60 €
13 - Subventions d'investissement		30 000,00 €
040 - Amortissements des immobilisations	77 078,01 €	77 380,42 €
Totale des recettes d'investissement	175 024,45 €	194 410,02 €

LES RECETTES :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 194 410,02 euros. Il s'agit :

- de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de **87 029,60 euros** ;
- d'une subvention du Département de la Manche de **30 000 euros** ;
- de la dotation des amortissements pour un montant de **77 380,42 euros** ;

LES DEPENSES :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 194 410,02 euros dont 9 343,11 euros de reports de l'exercice 2020.

Il est notamment prévu :

- L'achat de logiciels/licences (3 000 €),
- Le renouvellement et l'achat d'ordinateurs (9 000 €) ;
- L'achat de divers matériels (pompes, matériel de laboratoires (sondes...) caissons, des tables de tri, drone... (50 000 €) ;
- L'achat de mobilier (1 000 €) ;
- Le remplacement d'un quad (10 000 €).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

